

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 40076 Numéro SIREN : 345 219 117 Nom ou dénomination : NEOCADIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2019 sous le numéro de dépôt 2071

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

Espace Judiciaire J-V Daubié
Place Jeanne d'Arc
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

RECEPISSE DE DEPOT

DF& C ASSOCIES (AVOCATS)

15 rue Dhavernas
BP 71024
80010 AMIENS CEDEX 1

V/REF :

N/REF : 2000 B 40076 / 2019-B-2071

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 14/05/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2018.

Concernant la société

NEOCADIS
Société par actions simplifiée
avenue de la Division Leclerc
88300 Neufchâteau

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2071 le 14/05/2019

R.C.S. EPINAL 345 219 117 (2000 B 40076)

Fait à EPINAL le 14/05/2019,

LE GREFFIER



NEOCADIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 202.040 Euros
Siège Social : Avenue de la Division LECLERC

88300 NEUFCHATEAU

345 219 117 R.C.S. EPINAL

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 21 MARS 2019

PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 1.091.475,76 Euros
- Au poste "Autres Réserves" 687.395,76 Euros
- Aux Associés, un dividende de 404.080,00 Euros

Le revenu procuré à chaque action s'élève à QUATRE EUROS (4 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter du 1^{er} Avril 2019.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	404.080 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
2017	353.370 €	/
2016	353.370 €	/
2015	1.313.260 €	/

CERTIFIÉ CONFORME

greffe

NEOCADIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 202.040 Euros
Siège Social : Avenue de la Division LECLERC

88300 NEUFCHATEAU

345 219 117 R.C.S. EPINAL

ASSEMBLEE DES ASSOCIES

DU 21 MARS 2019

RESOLUTION VOTEE

L'Assemblée, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice comme suit :

- Bénéfice net comptable 1.091.475,76 Euros
- Au poste "Autres Réserves" 687.395,76 Euros
- Aux Associés, un dividende de 404.080,00 Euros

Le revenu procuré à chaque action s'élève à QUATRE EUROS (4 €).

Ce dividende sera payé au Siège Social à compter du 1^{er} Avril 2019.

A ce jour, les revenus éligibles ou non éligibles à la réfaction se répartissent comme suit :

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	404.080 €
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	/

L'Assemblée reconnaît, en outre, que le rapport présenté par le Président mentionne que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.	Revenus non éligibles à l'abattement visé par les dispositions de l'article 158 du C.G.I.
2017	353.370 €	/
2016	353.370 €	/
2015	1.313.260 €	/

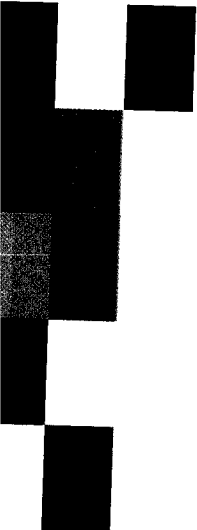
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME



audirhin

commissariat aux comptes



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2018

NEOCADIS

Société par actions simplifiée au capital de 202 040 €

Siège social : 67 bis av. de la division Leclerc

88300 NEUFCHATEAU

R.C.S : MIRECOURT B 345 219 117



AUDIRHIN

15 avenue de Valparc
68 440 HABSCHEIM
Tél : 03 68 00 19 15

SAS au capital de 40 000 € - RCS MULHOUSE 333 720 597
Domiciliation bancaire : CIC ENTREPRISE COLMAR
IBAN : FR76 3008 7330 8000 0202 4970 151 BIC : CMCIFRPP
SIRET : 33372059700033 TVA intracommunautaire : FR 68 333720597

Société de Commissariat
aux Comptes inscrite près
la Cour d'Appel de COLMAR.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société NEOCADIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEOCADIS relatifs à l'exercice clos le 30/09/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La présentation d'ensemble des comptes et les options retenues dans le choix des méthodes comptables n'appellent pas de notre part de commentaires particuliers.

Dans le cadre de nos appréciations des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous sommes notamment assurés que les immobilisations corporelles, les stocks et les créances figurant à l'actif sont valorisés conformément à la méthode décrite dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

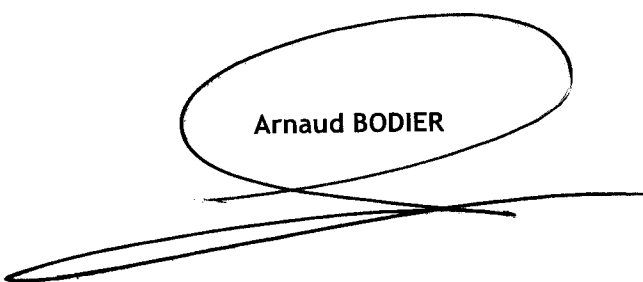
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à HABSHEIM, le 04/03/2019

Pour la société AUDIRHIN,
commissaire aux comptes



Arnaud BODIER

CERTIFIÉ CONFORME **BILAN - ACTIF**

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillages industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances Clients et Comptes rattachés (3)

Autres créances (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Valeurs au 30/09/18
Val. Brutes Amort. & dépréc. Val. Nettes Valeurs au 30/09/17

	94 025,24	89 040,20	4 985,04	6 982,64
	1 979 543,34		1 979 543,34	1 979 543,34
	2 647 209,85	720 858,89	1 926 350,96	2 037 313,86
	16 988 821,74	8 757 030,72	8 231 791,02	8 887 981,71
	3 036 301,44	1 696 007,83	1 340 293,61	1 335 387,30
	3 705 156,40	2 427 523,31	1 277 633,09	1 483 813,30
				38 242,50
	1 811 234,18		1 811 234,18	1 672 429,45
	1 560,93		1 560,93	1 560,93
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	30 263 853,12	13 690 460,95	16 573 392,17	17 443 255,03
	26 937,26		26 937,26	44 017,76
	4 371 421,94	1 774,91	4 369 647,03	4 609 381,70
	27 494,96		27 494,96	12 576,07
	198 917,80	433,81	198 483,99	170 465,09
	1 234 903,70		1 234 903,70	1 338 487,34
	1 411 983,40		1 411 983,40	1 161 577,30
	301 498,93		301 498,93	333 023,71
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 573 157,99	2 208,72	7 570 949,27	7 669 528,97
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	37 837 011,11	13 692 669,67	24 144 341,44	25 112 783,99



CERTIFIÉ CONFORME

BILAN - PASSIF

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Capital (dont versé : 202 040,00)
 Primes d'émission, de fusion, d'apport
 Écarts de réévaluation
 Écart d'équivalence
 Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL CAPITAUX PROPRES

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL DETTES

Écarts de conversion passif

TOTAL GÉNÉRAL

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

Valeurs
au 30/09/18Valeurs
au 30/09/17202 040,00
4 255 070,58202 040,00
4 255 070,58

20 204,00

20 204,00

2 782 068,64

2 214 358,22

1 091 475,76

921 080,42

8 350 858,98

7 612 753,22

1 660,04

6 972,64

8 352 519,02

7 619 725,86

110 193,74

110 193,74

9 685 418,93

11 539 334,99

364 487,63

461 605,97

12 680,93

9 324,38

3 140 049,48

3 175 931,48

2 197 653,75

1 992 738,10

107 347,64

85 483,98

172 290,72

227 961,05

1 699,60

678,19

15 681 628,68

17 493 058,14

24 144 341,44

25 112 784,00

7 058 170,53

9 289 195,14

8 623 458,15

8 203 863,00

62 585,78



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	46 024 140,01	89,64	45 343 133,04	89,92	681 006,97	1,50
dont à l'exportation :	2 832,78	0,01		0,01		
Production vendue de biens	4 518 902,59	8,80	4 347 401,10	8,62	171 501,49	3,94
Production vendue de services	801 684,42	1,56	735 190,99	1,46	66 493,43	9,04
Production vendue de travaux						
Montant net du chiffre d'affaires	51 344 727,02	100,00	50 425 725,13	100,00	919 001,89	1,82
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	20 926,34	0,04	51 986,25	0,10	-31 059,91	-59,75
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	178 887,98	0,35	252 337,13	0,50	-73 449,15	-29,11
Autres produits	345 939,56	0,67	374 686,95	0,74	-28 747,39	-7,67
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	51 890 480,90	101,06	51 104 735,46	101,35	785 745,44	1,54
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	38 865 388,09	75,69	38 540 225,18	76,43	325 162,91	0,84
Variation de stocks	241 254,93	0,47	161 439,27	0,32	79 815,66	49,44
Achats de matières premières et autres approvisionnements	149 287,40	0,29	171 269,49	0,34	-21 982,09	-12,83
Variation de stocks	17 080,50	0,03	-7 610,47	-0,02	24 690,97	-324,43
Autres achats et charges externes	2 523 730,07	4,92	2 559 089,00	5,07	-35 358,93	-1,38
Impôts, taxes et versements assimilés	863 047,68	1,68	824 707,61	1,64	38 340,07	4,65
Salaires et traitements	4 969 486,65	9,68	5 016 485,55	9,95	-46 998,90	-0,94
Charges sociales	1 124 971,20	2,19	1 089 350,65	2,16	35 620,55	3,27
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	1 562 254,16	3,04	1 548 540,72	3,07	13 713,44	0,89
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	2 208,72		5 794,98	0,01	-3 586,26	-61,89
Dotations aux provisions						
Autres charges	14 478,77	0,03	16 740,50	0,03	-2 261,73	-13,51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	50 333 188,17	98,03	49 926 032,48	99,01	407 155,69	0,82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 557 292,73	3,03	1 178 702,98	2,34	378 589,75	32,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE- SUITE

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Du 01/10/17 Au 30/09/18	% CA	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	13 770,48	0,03	11 705,07	0,02	2 065,41	17,65
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	226,87		226,87			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	6 953,74	0,01	8 027,26	0,02	-1 073,52	-13,37
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	20 951,09	0,04	19 959,20	0,04	991,89	4,97
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	110 260,53	0,21	129 070,05	0,26	-18 809,52	-14,57
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement	5,95		20,10		-14,15	-70,40
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	110 266,48	0,21	129 090,15	0,26	-18 823,67	-14,58
RÉSULTAT FINANCIER	-89 315,39	-0,17	-109 130,95	-0,22	19 815,56	-18,16
RÉSULTAT COURANT avant impôts	1 467 977,34	2,86	1 069 572,03	2,12	398 405,31	37,25
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	50 740,27	0,10	11 062,54	0,02	39 677,73	358,67
Sur opérations en capital	127 357,90	0,25	67 153,58	0,13	60 204,32	89,65
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	5 577,61	0,01	9 500,18	0,02	-3 922,57	-41,29
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	183 675,78	0,36	87 716,30	0,17	95 959,48	109,40
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	0,40		7 916,03	0,02	-7 915,63	-99,99
Sur opérations en capital	21 979,22	0,04	1 067,14		20 912,08	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	110 193,74	0,21	3 382,74	0,01	106 811,00	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 173,36	0,26	12 365,91	0,02	119 807,45	968,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	51 502,42	0,10	75 350,39	0,15	-23 847,97	-31,65
Participation des salariés aux résultats	104 104,00	0,20	52 499,00	0,10	51 605,00	98,30
Impôt sur les bénéfices	323 900,00	0,63	171 343,00	0,34	152 557,00	89,04
TOTAL DES PRODUITS	52 095 107,77	101,46	51 212 410,96	101,56	882 696,81	1,72
TOTAL DES CHARGES	51 003 632,01	99,34	50 291 330,54	99,73	712 301,47	1,42
Bénéfice ou Perte	1 091 475,76	2,13	921 080,42	1,83	170 395,34	18,71



(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018 dont le total est de 24 144 341,44 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 091 475,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société NEOCADIS a entrepris d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation de l'hypermarché situé à NEUFCHATEAU.

Une partie de ces travaux a permis la création d'un drive dont l'activité a débuté au 30/06/2015.

Quant aux travaux d'agrandissement des réserves et de la surface de ventes, au remodeling de la surface de ventes, ils ont, pour la plupart, été activés en date du 01/07/2016.

La rénovation de l'espace restauration s'est terminée en novembre 2017 ; les autres travaux entrepris dans le mail ont été achevés au cours de l'exercice sous revue.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Les immobilisations incorporelles intègrent notamment :

- Les logiciels amortis sur 3 ans ;
- La licence de débit de boissons ;
- Un mali de fusion.

Le mali de fusion affecté au fonds commercial pour un montant de 1 963 543,34 euros a été constaté lors de l'opération de fusion-absorption, à effet du 1er janvier 2000, de la société NEOCADIS SA, immatriculée au RCS de MIRECOURT sous le numéro 343 158 754, par la société SC DORMOY, immatriculée au RCS de MIRECOURT sous le numéro 345 219 117 [aujourd'hui dénommée SAS NEOCADIS].



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

En application du règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement N°2014-03 de l'ANC, ledit mali, initialement comptabilisé sous la ligne "Fonds commercial" a été reclassé en classe 2081 "Mali de fusion sur actifs incorporels" centralisée sous la ligne "Autres immobilisations corporelles".

Pour mémoire, les Fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée ne sont pas amortissables. Ce mali de fusion n'est donc pas amorti mais peut faire l'objet d'une dépréciation irrévocable lorsque la valeur actuelle de l'actif sous-jacent devient inférieure à sa valeur nette comptable, majorée de la quote-part de mali affectée [art. 745-8 du PCG].

La valeur actuelle dudit actif sous-jacent ne laisse pas entrevoir de dépréciation à la fin de l'exercice sous revue, aucune dépréciation n'a été constatée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5 à 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	7 à 15 ans
- Matériels et outillages	2,5 à 15 ans
- Agencem.et aménag.des terrains	7 à 15 ans
- Agencem.et aménag.divers	4 à 15 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel de bureau et info.	1 à 10 ans

Les différents composants de la construction sont amortis sur les durées suivantes :

- menuiserie, chauffage, climatisation et électricité	10 ans
- structure du bâtiment :	15 à 20 ans
- couverture :	15 ans
- carrelage et sprinklage :	15 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du prix d'achat triple net".

Ce prix d'achat comprend :

- le prix d'achat sur factures déterminé en application du dernier prix d'achat,
- augmenté des frais accessoires d'achat,
- diminué des ristournes sur facture,
- diminué des ristournes par avoir séparé,
- diminué des ristournes mensuelles ou trimestrielles,
- diminué des accords commerciaux,
- augmenté des frais de logistiques pour les achats en provenance de la Centrale d'achats.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Au 30/09/2018, cette provision s'élève à 1 774.91 euros.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 30/09/2018, cette provision s'élève à 433.81 euros.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent des amortissements dérogatoires.

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

La contre partie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans :

- les charges et produits exceptionnels pour les provisions d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

FONDS COMMERCIAL

En application du règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement N°2014-03 de l'ANC, le mali de fusion de 1 963 543.34 euros, initialement comptabilisé sous la ligne "Fonds commercial" a été reclassé en classe 2081 "Mali de fusion sur actifs incorporels" centralisée sous la ligne "Autres immobilisations corporelles".

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AVANCES ET ACOMPTES

Désignation	VALEUR NETTE
Logiciels informatiques	4 985,04
Licence débit de boissons	16 000,00
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, AVANCES ET ACOMPTES	20 985,04

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 070 148,58		3 420,00
	Terrains		2 647 209,85		
	Constructions		16 297 516,86		285 060,06
	Sur sol propre		152 577,69		
	Sur sol d'autrui		253 667,13		
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.		2 754 464,76		296 181,68
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		2 920 416,43		5 527,60
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		325 089,91		7 292,00
	Autres immos corporelles		448 805,78		3 443,68
CORPORELLES	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		38 242,50		
	Avances et acomptes				
		TOTAL	25 837 990,91		597 505,02
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		1 672 429,45		151 688,00
	Prêts et autres immobilisations financières		1 560,93		
FINANCIERES		TOTAL	1 673 990,38		151 688,00
		TOTAL GENERAL	29 582 129,87		752 613,02

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 073 568,58	
	Terrains				2 647 209,85	
	Constructions				16 582 576,92	
	Sur sol propre				152 577,69	
	Sur sol d'autrui				253 667,13	
	Inst. gal. agen. amé. cons				3 036 301,44	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			14 345,00	2 925 944,03	
	Inst. gal. agen. amé. divers				332 381,91	
	Autres immos corporelles					
CORPORELLES	Mat. bureau, inform., mobilier			5 419,00	446 830,46	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours		38 242,50			
	Avances et acomptes					
		TOTAL	38 242,50	19 764,00	26 377 489,43	
	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés			12 883,27	1 811 234,18	
	Prêts & autres immob. financières				1 560,93	
		TOTAL		12 883,27	1 812 795,11	
FINANCIERES		TOTAL GENERAL	38 242,50	32 647,27	30 263 853,12	



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	83 622,60	5 417,60		89 040,20
Terrains		609 895,99	110 962,90		720 858,89
Sur sol propre		7 466 449,07	934 086,43		8 400 535,50
Constructions		95 676,83	7 151,26		102 828,09
Inst. générales agen. aménag.		253 654,07	13,06		253 667,13
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 419 077,46	282 179,42	5 249,05	1 696 007,83
Inst. générales agencem. amén.		1 654 544,04	151 446,47		1 805 990,51
Autres immob. corporelles		172 568,10	45 916,70		218 484,80
Mat. bureau et informatiq., mob.		383 386,68	25 080,32	5 419,00	403 048,00
Emballages récupérables divers					
TOTAL		12 055 252,24	1 556 836,56	10 668,05	13 601 420,75
TOTAL GENERAL		12 138 874,84	1 562 254,16	10 668,05	13 690 460,95

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des
AMORTISSABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.				5 312,60			-5 312,60
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
A. Immo. corp.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL				5 312,60			-5 312,60
Total général non ventilé					5 312,60		-5 312,60

CADRE C Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TABEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	6 972,64		5 312,60	1 660,04
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL	6 972,64		5 312,60	1 660,04
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		110 193,74		110 193,74
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL		110 193,74		110 193,74
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours	3 295,17	1 774,91	3 295,17	1 774,91
	Sur comptes clients	2 499,81	433,81	2 499,81	433,81
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	5 794,98	2 208,72	5 794,98	2 208,72
	TOTAL GÉNÉRAL	12 767,62	112 402,46	11 107,58	114 062,50
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		2 208,72	5 794,98	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles		110 193,74	5 312,60	
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TABEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	4 612 676,87		241 254,93	4 371 421,94
Matières premières				
Autres approvisionnements	44 017,76		17 080,50	26 937,26
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	4 656 694,63		258 335,43	4 398 359,20



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 560,93		1 560,93
	Clients douteux ou litigieux	1 191,23	1 191,23	
	Autres créances clients	197 726,57	197 726,57	
ACTIF CIRCULANT	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	263 655,00	263 655,00	
	Etat & autres	123 461,60	123 461,60	
	Taxe sur la valeur ajoutée	198 349,00	198 349,00	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	676 933,06	676 933,06	
	Charges constatées d'avance	301 498,93	301 498,93	
TOTAUX		1 764 376,32	1 762 815,39	1 560,93
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	301 498,93
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	301 498,93

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	16 009,03
Autres créances	642 942,59
Disponibilités	
TOTAL	658 951,62

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	101 020,00	2,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	101 020,00	2,00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)

Report à nouveau de l'exercice précédent		
Résultat de l'exercice précédent		921 080,42
Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
Total des prélèvements sur les réserves		
	TOTAL DES ORIGINES	921 080,42
Affectations aux réserves	- Réserves légales	
	- Autres réserves	567 710,42
Dividendes		353 370,00
Autres répartitions		
Report à nouveau		
	TOTAL DES AFFECTATIONS	921 080,42

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TABEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	202 040,00			202 040,00
Primes liées au capital social	4 255 070,58			4 255 070,58
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	20 204,00			20 204,00
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	2 214 358,22	567 710,42		2 782 068,64
Écart d'équivalence				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	921 080,42	1 091 475,76	921 080,42	1 091 475,76
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	6 972,64		5 312,60	1 660,04
TOTAL	7 619 725,86	1 659 186,18	926 393,02	8 352 519,02

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

Conformément aux dispositions de l'article 39 decies du CGI, la société NEOCADIS a pratiqué une déduction exceptionnelle de 40% de la valeur des biens acquis entrant dans le champ d'application de ce texte. Les investissements concernés s'élèvent à 1 138 723 euros au 30/09/2018. La déduction fiscale pratiquée sur l'exercice sous revue est de 49 153 euros ; la valeur restant à imputer étant de 308 482 euros.

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
- sur immobilisations		6 972,64	5 312,60			1 660,04
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés	52 499,00		104 104,00	52 499,00	104 104,00	
- contribution sociale de solidarité	35 983,00		37 512,00	35 983,00	37 512,00	
- autres	76 337,00		78 316,00	76 337,00	78 316,00	
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL	164 819,00	6 972,64	225 244,60	164 819,00	219 932,00	1 660,04
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres	357 935,00			49 453,00	308 482,00	
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion		166 886,00		83 627,00		250 513,00
- Autres						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	62 645,78	62 645,78		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	9 622 773,15	2 804 786,40	6 255 848,30	562 138,45
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	364 487,63	124 303,85	240 183,78	
Fournisseurs & comptes rattachés	3 140 049,48	3 140 049,48		
Personnel & comptes rattachés	1 201 866,93	1 201 866,93		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	633 323,61	633 323,61		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	100 348,45	100 348,45		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	262 114,76	262 114,76		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	107 347,64	107 347,64		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	184 971,65	184 971,65		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 699,60	1 699,60		
TOTAUX	15 681 628,68	8 623 458,15	6 496 032,08	562 138,45
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	710 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 599 600,87			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 699,60
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	1 699,60

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 447,94
Emprunts et dettes financières divers	62 354,46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 851,28
Dettes fiscales et sociales	1 504 625,98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	158 931,96
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 039 211,62

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2018, le CICE s'élève à 289 676 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE a été activé pour un montant de 198 349 euros au titre de la période du 1er janvier au 30 septembre 2018 au taux de 6% contre 7% en 2017.

Le CICE 2017 d'un montant de 361 162 € pourra être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Les impacts associés à la prise en compte du CICE sur les états financiers :

Le produit généré au titre de l'exercice sous revue est comptabilisé en moins des charges sociales pour le personnel attaché à la Société par un contrat de travail et améliore donc le résultat d'exploitation, comme l'an passé de :

30/09/2017 : 305 769 euros

30/09/2016 : 294 623 euros

Le CICE dégagé au travers des sociétés transparentes fiscalement est, quant à lui, comptabilisé au niveau de l'impôt sur les sociétés. A la fin de l'exercice sous revue, il est d'un montant non significatif.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister. Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 404 542,45 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 1,54 %

Départ volontaire à 67 ans

Turnover faible

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de **dette actuarielle**.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com) à la fin de l'exercice sous revue.

L'engagement à la fin de l'exercice précédent s'élevait à 401 944,08 euros.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société					5 024 300,38	5 024 300,38
Engagements assortis de sûretés réelles	9 618 324,91					9 618 324,91
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
Auprès des établissements de crédit						
pour 9 618 324,91 euros						
TOTAL (1)	9 618 324,9				5 024 300,3	14 642 625,2
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions	404 542,45					404 542,45
TOTAL	10 022 867,				5 024 300,3	15 047 167,7

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Néant.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

COMMISSAIRES AUX COMPTES

M. Arnaud BODIER
10 place Capitaine DREYFUS
68000 COLMAR

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	21 600	21 300
TOTAL	21 600,00	21 300,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

LES EFFECTIFS

	30/09/2018	30/09/2017
Personnel salarié :	190,34	191,99
Ingénieurs et cadres	4,00	4,00
Agents de maîtrise	24,00	27,00
Employés et techniciens	162,34	160,99
Ouvriers		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
Ventes de produits transformés	4 489 277,11		4 489 277,11
Ventes de produits résiduels	29 625,48		29 625,48
Prestations de services	663 083,32		663 083,32
Ventes de marchandises	46 021 307,23	2 832,78	46 024 140,01
Produits des activités annexes	138 601,10		138 601,10
Chiffre d'affaires	51 341 894,24	2 832,78	51 344 727,02

VENTILATION DE L'IMPÔT

RÉSULTATS	Résultat avant impôt	Base taxable	I.S.	Résultat après impôt
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 557 292,73	1 294 491,19	384 791,00	1 172 501,73
RÉSULTAT FINANCIER	-89 315,39	-89 172,60	-31 274,00	-58 041,39
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	51 502,42	-32 084,58	62 736,62	-11 234,20
PARTICIPATIONS DES SALARIÉS	-104 104,00	-52 499,00	18 382,00	-122 486,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Charges exceptionnelles de gestion		
Valeurs nettes comptables des actifs corporels cédés	9 096	
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	12 883	
Dotations pour risques exceptionnels	110 194	
Pénalités sur ventes		35
Produits exceptionnels de gestion		27 662
Produits exceptionnels Centrale		22 714
Produits exceptionnels : Chèques Services		329
Produits sur cessions d'actifs corporels		9 373
Produits sur cessions d'actifs financiers		114 181
Subventions d'investissements rapportées au résultat		3 804
Reprises sur amortissements dérogatoires		5 313
Transfert de charges : remboursement sinistres		265
TOTAL	132 173	183 676

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS NEOCADIS

Du 01/10/2017 au 30/09/2018

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Assurances et autres transferts de charges	56 411		
Formations transferts de charges	16 338		
Mécénat transfert de charges	100 344		
TOTAL	173 093,00		